



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2024-142

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

Sommaire

DCL / BRGE

971-2024-06-04-00004 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 03 juin 24 portant institution et composition de la commission de contrôle des opérations de vote. (2 pages)

Page 3

DCL

971-2024-06-04-00004

Arrêté modificatif de l'arrêté du 03 juin 24
portant institution et composition de la
commission de contrôle des opérations de vote.

**Arrêté DCL/BRGE du 04 juin 2024
portant modification de l'arrêté SG/DCL/BRGE du 03 juin 2024 portant
institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote
dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants au Parlement
européen du 08 juin 2024**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code électoral et notamment les articles L.85-1, R.93-1 à R93-3 et R.38-1 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n°2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation des membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/BCI du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;
- Vu** le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants du Parlement européen ;
- Vu** les ordonnances des 13 et 17 mai 2024 portant désignation des membres des commissions de contrôle ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 03 juin 2024 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 08 juin 2024 ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - La composition de la commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Sainte-Anne est modifiée comme suit :

Commune de Sainte-Anne :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Yolande RENOUX	Présidente titulaire
Mme Liselotte POIZAT	Présidente suppléante
Me Cinthia MINATCHY	Membre titulaire
Mme Magaly DAVILLE	Secrétaire

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral demeurent inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le maire de la commune de Sainte-Anne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le

04 JUIN 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Le Préfet,



Maurice TUBUL

Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Adresse postale : Palais d'Orléans - Rue Lardenoy - 97 100 - BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 - SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h - 12 et 14h - 17h - mercredi et vendredi : 8h - 12h